

Bilan à mi-mandat

1/ Voilà plus de 3 ans que le nouveau conseil municipal est installé et nous sommes à mi-mandat, comment les relations se passent-elles entre vous et la majorité ?

Si l'on résume, on peut dire que les choses ne se passent pas bien ! Nous avons posé la question d'une liste unique, à condition que le programme soit négocié et nous convienne bien entendu. Le Maire a rejeté la proposition ! Sur cette base, nous avons mené campagne, réfléchi à la situation de Challes et à son devenir dans l'Agglomération et le Sillon Alpin. Nous sommes allés à la rencontre des Challésien(ne)s à l'occasion de trois réunions publiques. A l'opposé, l'actuelle majorité n'a jamais fait cet exercice démocratique, se contentant de publications avec un programme qui fixait des objectifs sans en donner les modalités pratiques, sans oser faire le bilan des précédentes mandatures... ou utilisant, contre les règles de droit, le Bulletin municipal comme outil de campagne !

2/ Les élections passées, vos relations se sont-elles détendues ?

Nous avons recueilli près de 40% des voix exprimées et obtenu un représentant supplémentaire. Mais dès le début, l'équipe majoritaire a nié notre existence ! Cette liste majoritaire qui se clamait a-politique est devenue dès le premier conseil municipal une liste très politique d'opposition à Louis Besson : il fallait que les trois élus désignés délégués communautaires unissent leur vote à la droite locale ; contrairement à un usage démocratique nous n'avons pas pu placer un représentant de notre liste. Par la suite, il a fallu se battre pour que l'obligation de la représentation à la proportionnelle dans les commissions municipales soit respectée ! Il en a été de même au niveau des commissions à Chambéry Métropole où nous avons réussi à accéder à certaines commissions malgré la volonté du maire qui refusait d'y placer des représentants de Challes : c'est le cas par exemple de la commission « aménagement et développement durable » ou celle chargée du « suivi de l'agriculture périurbaine, valorisation des espaces naturels et ruralité ». Dernier exemple en date, avec l'augmentation de la population challésienne (avec

ses 5 300 habitants), le nombre de délégués à l'Agglomération est passé de 3 à 5. Profitant de sa force dans le conseil municipal avec 81,5% des votes (bien que pesant 60% des votes des challésiens !) a refusé tout geste d'apaisement et d'ouverture ! Deux personnes de la majorité ont été élues, et qui plus est deux hommes au mépris d'un respect légitime d'une certaine parité !!! La minorité doit se plier à la loi de la majorité ou se taire ! Cet état d'esprit se retrouve au niveau des conseils municipaux où les attaques personnelles et sans liens avec les débats ont été monnaie courante ! Il faut dire que les conseils municipaux se passent en quasi huis-clos faute de présence des challésien(ne)s ; le maire refusant la rédaction de tout procès verbal, on peut tout autoriser comme moyen de faire taire la minorité !

3/ Certains estiment pourtant qu'entre vous et la majorité la différence est mince : qu'en est-il ?

Nous voulons être des élu(e)s responsables, aussi nous ne sommes pas dans une opposition systématique... Nous cherchons à comprendre les enjeux des décisions à prendre et livrons par le biais de notre blog (<http://www.agirpurchalles.org>) nos réflexions et propositions à la population qui le consulte (nous franchirons dans les jours prochains la barre symbolique des 10 000 visiteurs uniques depuis sa création et les 37 000 pages consultées !). Aussi il nous arrive de joindre nos voix à la majorité. Néanmoins, il s'avère que sur des décisions stratégiques, nous ne sommes pas d'accord : c'est le cas de l'élaboration du PLU, du contenu du projet de centre-ville ou de la gestion budgétaire.

4/ Vous critiquez le PLU : mais seriez-vous aux manettes, que feriez-vous de différent ?

Oui nous sommes en profond désaccord sur ce projet : derrière les mots très consensuels du projet, se cache une politique d'urbanisation à outrance de notre commune menaçant ainsi certaines zones naturelles (la zone des chassettes par exemple), et programmant la disparition de l'agriculture de proximité et la dégradation de la qualité de vie des challésiens. Une fois ce projet mis en œuvre, il n'y aura plus moyen de revenir en arrière ! Notre commune a déjà connu une très profonde mutation avec une politique d'accroissement démographique accéléré : Challes a connu la plus forte croissance démographique de l'agglomération,

l'agglomération, dans le cadre d'une politique d'urbanisation très dépendante en foncier : chaque logement construit à Challes sur la période 1997 - 2005 a consommé 766 m² de foncier (pour une surface de 119 m² par logement) tandis que la commune voisine a utilisé 484 m² (pour une surface par logement de 113 m²). Paradoxal n'est-ce pas pour une commune dont les conseillers majoritaires nous disent qu'elle est spécifique par l'étroitesse de son foncier constructible !

Dans le même temps, le maire a refusé l'application locale de la loi SRU (ce que nous avons dénoncé de longue date) en matière de logements sociaux et a tout fait pour retarder les échéances, quitte à payer des amendes conséquentes ! Toutefois l'État oblige aujourd'hui le rattrapage de notre retard en nous imposant 35% de logements sociaux sur les prochains programmes immobiliers.

Cet élément sert aujourd'hui de justification à la majorité pour accélérer l'urbanisation de notre commune et pour faire payer aux agriculteurs et à leurs clients ses erreurs de décision ! « Puisqu'il faut construire, faisons-le même sur les meilleures terres agricoles ! » Cette politique, nous la contestons quand partout en France et dans le monde, les projets urbains cherchent à concilier ville et agriculture, dans la perspective de circuits courts et dans une logique de sécurité alimentaire ! A Challes, nous poursuivons une politique d'urbanisation telle qu'elle pouvait s'élaborer dans les années 1970-80 !

5/ Ceci dit, vous ne dites pas ce que vous feriez !

Pour notre part, nous procéderions différemment c'est certain ! Trois principes : concertation de la population pour faire un projet qui convienne à tous et pas seulement aux intérêts de promoteurs immobiliers ! La préservation des zones naturelles sensibles et des meilleures terres agricoles. Enfin, une politique d'anticipation des flux et des besoins.

Concertation ! La grande absente de la procédure en cours. Le PLU a été mené sans réaliser cette obligation légale et le rapport du commissaire enquêteur est clair sur ce sujet. La majorité en place a tout fait pour tenir les challésien(ne)s éloigné(e)s de la décision... Le registre a été tenu secret longtemps et pour preuve, une seule mention !!! Bizarre, quand on connaît le succès de ces registres dans les communes qui communiquent

communiquent sur l'existence de ce document important de la concertation et du recueil des avis de la population ! Pour nous exclure du débat, le maire n'a pas voulu d'une commission PLU mais a organisé un groupe de pilotage ce qui ne le contraignait pas à nous attribuer une représentation à la proportionnelle : aussi, le seul représentant de notre liste, qui par son activité professionnelle n'a pas pu suivre l'intégralité des travaux, n'avait pas de suppléant pour assurer la continuité de notre représentation. De toute façon toutes les remarques que nous avons pu faire sont passées à la trappe ! Et le vice a été poussé à l'extrême : jamais le rapport du commissaire enquêteur n'a été présenté au conseil municipal pour débattre des réponses opportunes à apporter au projet pour le rendre acceptable. Le groupe de pilotage a fonctionné en totale indépendance, sans rendre de compte ! On voit ici l'idéal démocratique qui gouverne la gestion de notre commune ! Cela se retrouve sur tellement de sujets : des riverains se sont inquiétés du mode de gestion de la forêt des chassettes et pour leur sécurité. Au final, le Conseil général gestionnaire du site a proposé une réunion publique : mais cette réunion publique a été faite en comité restreint sur la volonté du maire, se limitant aux proches riverains et tout en éloignant la commission municipale chargée de l'environnement ! Alors que l'on comprend bien que ce sujet intéresse tous les challésiens !

Préservation ! Le projet joue dans la facilité et fait payer la nature et les agriculteurs.... Toutes les zones de grande dimension et planes sont vouées à la constructibilité, y compris les meilleures terres comme le secteur de Pieds-devant ! D'autres choix urbanistiques peuvent être pris, moins faciles pour le promoteur, mais plus adaptés aux enjeux collectifs de préservation des zones naturelles et agricoles. Nous demandons de densifier les surfaces aujourd'hui urbaines non construites et acceptons l'idée que les terres agricoles les moins fonctionnelles et productives pour l'agriculture soient destinées à accueillir de nouvelles populations. Ajoutons que nous souhaitons ralentir le rythme de croissance démographique connu ces dernières années alors que le projet de PLU proposé par la majorité prône la poursuite voire même l'accélération ! Nous voulons que cette croissance démographique soit gérable. Nous pouvons le faire, tout en réalisant nos obligations en matière de logements sociaux. Mais le projet soumis à acceptation n'a jamais proposé des scénarios alternatifs !

Anticipation : ce qui manque aujourd'hui, c'est la capacité à anticiper les évolutions. Un leitmotiv : construire, construire et construire... Mais ensuite, que se passe-t-il en matière de flux de circulation ? de tranquillité et de cadre de vie ? en matière d'infrastructures collectives pour les associations et les écoles ? La question de l'anticipation est étroitement liée à celle de la concertation. C'est en donnant la parole aux personnes que l'on fait remonter les risques. Exemple en date, les Sétérées : les riverains commencent à s'inquiéter pour ce qui concerne l'accessibilité et la sécurité des piétons et des vélos, question que nous avons posée nous même en son temps et à ce jour sans réponse ! Il faut dire que les habitants du secteur n'ont pas été impliqués dans le projet pour leur quartier. Nous pouvons multiplier les exemples !

6/ On ne vous a pas beaucoup vus sur le sujet du centre-ville ; cela signifie-t-il que vous êtes sur ce dossier sur la même longueur d'onde que la majorité ?

Nous avons écrit, nous nous sommes exprimés ; dans les bulletins municipaux, sur notre site internet ; mais effectivement difficile de retrouver nos interventions dans les comptes rendus officiels ou dans les articles de presse.....

Pourtant nous sommes aussi en désaccord sur ce dossier non pas sur le besoin de renouveler et redynamiser le centre-ville mais sur la façon de le faire ! Là encore il ne s'agit pas de s'opposer pour le plaisir de s'opposer ! Nous partons des principes suivants : Challes a encore un avenir touristique plus large que le thermalisme tout en confortant celui-ci. Il y a sur le centre-ville des enjeux en matière de patrimoine (bâti) local et d'organisation commerciale. Aussi, nous regrettons que le volontarisme affiché par la majorité par l'utilisation de la procédure ZAC débouche sur un projet de peu de cohérence. Le projet ne prévoit rien de mieux que de faire table rase du passé de Challes en détruisant les éléments de son patrimoine bâti qui ne demande qu'à être restauré ! Du point de vue de l'intégration architecturale, ce projet ne nous paraît pas en lien avec l'architecture locale dans le périmètre du Casino, des Thermes, de la Mairie, de la Maison du Parc, etc... Cela va sacrifier l'image de la commune et diminuer son attractivité touristique. Nous aurions pu profiter de ce réaménagement pour organiser la structure commerciale sur notre ville : mais en la matière, la majorité est très libérale : il faut laisser-faire les

laisser-faire les choses.... Nous sommes donc inquiets sur l'avenir de l'offre commerciale, notamment avec les commerces de première nécessité comme les épiceries de centre-ville. Tout l'impact de la densification du centre-ville a-t-il été pris en compte en matière de circulation et de dimensionnement des voiries et des modes de déplacement doux ? en matière de besoins collectifs (écoles, garderie etc)? Donc voilà encore un sujet qui depuis le début de la procédure a beaucoup coûté (coûtera) aux finances communales et où la population et les élu(e)s ont été peu associés.

7/ Justement, le maire se plaint que vous ne votez pas ses budgets, pour le seul plaisir de voter contre ; est-ce le cas, ou êtes-vous réellement en désaccord avec lui ?

Dès notre arrivée, nous avons alerté sur certains aspects du budget toujours présenté avec fierté par la majorité car un budget géré en « bon père de famille ». Il nous est paru évident que notre budget était fragile : un « colosse aux pieds d'argile » disait Maurice Meunier, notre tête de liste.... Lorsque nous avons pointé du doigt le fait que les dépenses de fonctionnement progressaient plus vite que les recettes, le maire a paru surpris et pourtant c'était la vérité algébrique ! Ceci ne nous permet pas de dégager une capacité d'autofinancement satisfaisante et de la garantir en pouvoir d'achat. Au contraire, cette capacité perd en pouvoir d'achat, ce qui réduit la possibilité d'investir sur des quartiers délaissés par la politique municipale. Pire, cette capacité de financement est directement liée aux recettes aléatoires issues des jeux du Casino ! Enfin, nous dépendons des subventions pour financer nos projets.

Compte tenu des projets grandioses de la commune, il s'avérait nécessaire de trouver des financements complémentaires notamment par l'emprunt dont un contracté en avril 2008 dont on nous avait affirmé l'intérêt et la prudence.... Alors qu'il s'avère extrêmement risqué...et nous pourrions en subir les effets à moyen terme selon l'évolution économique que nul aujourd'hui ne se hasarde à prédire avec certitude. Pourquoi cet emprunt alors que nous aurions pu rester avec des modes de crédit plus classiques et moins risqués pour quelques dixièmes de points de taux d'intérêt supplémentaires... ????

Il nous apparaissait dès notre première intervention en conseil municipal sur le sujet budgétaire, que notre commune n'aurait pas d'autres choix

que d'augmenter les impôts locaux pour assumer sa politique urbanistique. Le refus de cette option à l'époque par le maire s'est tempéré depuis, puisque les taux d'imposition ont été augmentés... Nous ne serons pas démagogiques et ne critiquons pas cette évolution s'il s'agit de financer des investissements et dépenses utiles pour la collectivité (ce qui n'est pas toujours le cas !) et si l'effort est partagé équitablement entre tous, dans un contexte de hausse des prélèvements obligatoires à la charge des ménages (tant au niveau de la fiscalité locale suite à la réforme mal menée de la taxe professionnelle qu'au niveau national du fait des politiques d'austérité gouvernementales en cours). Aussi, nous soumettions notre vote à des garanties en matière de dépenses utiles (une politique de développement durable et de maîtrise des dépenses de fonctionnement : économie d'énergie, énergie renouvelable, consommation d'eau, etc...) et de partage dans l'effort fiscal. Sur ce point, nous demandions une politique d'abattement sur la taxe d'habitation, impôt que les fiscalistes jugent parmi les plus inéquitables, pour les ménages à faible revenu, ou supportant des charges de famille plus importantes ou souffrant de handicap... Le maire ayant refusé ces orientations, nous ne pouvions joindre nos voix à celle de la majorité sur ce budget. Ce débat a été réouvert lorsqu'il s'est agi récemment de décider d'appliquer une nouvelle taxe, la taxe locale sur la consommation d'électricité : nous l'avons refusée car nous jugeons, dans l'état actuel des choses, qu'elle pèse une nouvelle fois sur les ménages les moins aisés et les plus fragilisés par la crise... et qu'il nous faut une politique juste et solidaire localement.... 18% des résidences sont chauffées sur notre commune par un chauffage « tout électrique ». Il ne faut pas oublier que si notre commune se caractérise par un revenu moyen parmi les plus élevés de l'agglomération, il existe aussi une autre réalité qui demande notre attention pour l'équilibre d'ensemble. Au 1^{er} janvier 2011, on recensait 211 personnes en situation de chômage. 20% des challésiens vivent avec un revenu de moins de 15 200€ par an par unité de consommation (1 266€ par mois) et 10% de notre population vit en dessous du seuil de pauvreté...

8/ Comment envisagez-vous votre position au sein du conseil municipal à l'avenir ?

Il reste trois ans et ces trois ans seront cruciaux pour notre commune. Nous sommes à une période charnière et par la suite, il ne sera plus possible de revenir en arrière sur des décisions comme le PLU et le centre-ville. Aussi, nous continuerons à nous exprimer librement et à mobiliser les challésiens sur ces sujets, probablement en renouvelant notre façon de communiquer pour être mieux entendus de tous ! Les choix faits actuellement par la majorité révèlent une conception dépassée du développement d'une ville. Aujourd'hui il est grand temps de préserver les espaces naturels et agricoles, gages de qualité de vie, d'assurer des déplacements doux par des ménagements adéquats. La commune de Challes se sent-elle concernée et co-responsable de l'engagement pris par la France de réduire les émissions de gaz de serre (protocole de Kyoto) ? Il faut craindre que le plan Climat adopté par l'Agglomération l'année passée soit un document inconnu de la majorité municipale !

Nous invitons donc les Challésien(ne)s à se mobiliser, à assister aux réunions du conseil municipal pour se faire une idée juste de la réalité des débats, à s'inquiéter du devenir de leurs quartiers, à nous rencontrer ou encore à échanger avec nous par le biais de notre blog...